



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

IUT

Question orale n° 1780

Texte de la question

M. Georges Colombier attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la situation de l'IUT de L'Isle-d'Abeau, annexe de l'IUT de l'université Joseph-Fourier de Grenoble, et sur le risque de fermeture du département génie électrique et informatique industrielle. Ce site a été ouvert en 1993, pour permettre d'établir un pôle universitaire dans le Nord - Isère. Le département génie électrique et informatique industrielle a parfaitement réussi à remplir sa mission et s'est imposé comme un acteur efficace et reconnu de la professionnalisation et de l'insertion des jeunes dans le Nord - Isère. Il continue de le faire avec succès puisque le taux de réussite est de 80 % et la totalité des étudiants diplômés trouvent du travail. Certes, cette unité connaît une baisse sensible du nombre des étudiants inscrits. Néanmoins, cette petite structure (vingt-trois étudiants inscrits en première année en 2006-2007 et vingt-six en deuxième année), rend un authentique service à de nombreuses familles du Nord - Isère qui n'auraient pas les moyens d'envoyer leurs enfants poursuivre leurs études à Grenoble. D'autre part, la taille « humaine » de cet établissement permet de mieux encadrer et faire réussir les étudiants dont un certain nombre se retrouveraient quelque fois assez rapidement en situation d'échec dans une grande université comme celle de Grenoble. Par ailleurs, rien n'indique que la baisse des effectifs soit irréversible. Il n'est pas impossible de voir remonter le nombre des étudiants venant s'inscrire à L'Isle-d'Abeau. En effet, les débouchés à l'issue de ce cursus restent très intéressants et prisés par les entreprises. Des actions de communication et de promotion auprès des lycées de la région pourraient susciter à nouveau un regain d'intérêt pour cette filière. Un projet de création d'une licence professionnelle est actuellement en cours, afin d'offrir des débouchés supplémentaires et compléter le cursus de formation. Ainsi, des efforts importants sont réalisés pour que l'IUT joue pleinement son rôle d'interface entre l'université et le monde économique. L'investissement dans l'éducation est primordial. Le Gouvernement a fait de l'égalité des chances et de l'insertion professionnelle sa priorité. Or, la fermeture de ce site contribuerait à renoncer à la volonté de développer, sur le Nord - Isère, une offre de formations post-baccalauréat et professionnalisantes qui fait défaut et qui doit être renforcée dans le cadre d'un aménagement équilibré et harmonieux de ce territoire. Le Nord - Isère est un secteur dynamique qui présente des atouts, notamment avec l'existence de deux pôles d'excellence dans les domaines de la logistique et des matériaux. Aussi, il le remercie de bien vouloir lui indiquer quelles sont ses intentions concernant l'avenir du site de L'Isle-d'Abeau, et quelles garanties il est en mesure d'apporter aux inquiétudes exprimées sur le terrain.

Texte de la réponse

MAINTIEN DU DEPARTEMENT GENIE ELECTRIQUE ET INFORMATIQUE A L'IUT DE L'ISLE-D'ABEAU EN ISERE

Mme la présidente. La parole est à M. Georges Colombier, pour exposer sa question, n° 1780.

M. Georges Colombier. Monsieur le ministre de l'éducation nationale, je souhaite appeler votre attention sur les inquiétudes parfaitement légitimes des enseignants de l'IUT de l'Isle-d'Abeau, annexe de l'université Joseph Fourier de Grenoble, quant au risque de fermeture du département génie électrique et informatique industrielle.

Ce site a été ouvert en 1993 pour permettre d'établir un pôle universitaire dans le nord de l'Isère. Le département génie électrique et informatique industrielle a parfaitement réussi à remplir sa mission en s'imposant comme un acteur efficace et reconnu de la professionnalisation et de l'insertion des jeunes dans ce territoire. Il continue de le faire avec succès puisque le taux de réussite est de 80 % et que la totalité des étudiants diplômés trouvent du travail.

Certes, cette unité connaît une baisse sensible du nombre des étudiants inscrits, mais cette petite structure - 23 étudiants inscrits en première année en 2006-2007 et 26 en deuxième année - rend un authentique service à de nombreuses familles du Nord-Isère qui n'auraient pas les moyens d'envoyer leurs enfants poursuivre leurs études à Grenoble. D'autre part, la taille humaine de cet établissement permet de mieux encadrer les étudiants et de les amener à la réussite alors que certains se retrouveraient assez rapidement en situation d'échec dans une grande université comme celle de Grenoble.

Par ailleurs, rien n'indique que la baisse des effectifs soit irréversible. Il n'est pas impossible de voir remonter le nombre d'étudiants venant s'inscrire à L'Isle-d'Abeau. En effet, les débouchés à l'issue de ce cursus, prisé par les entreprises, restent très intéressants. Des actions de communication et de promotion auprès des lycées de la région pourraient susciter un regain d'intérêt pour cette filière.

Un projet de création d'une licence professionnelle a été lancé afin d'offrir des débouchés supplémentaires et compléter le cursus de formation. Ainsi, des efforts importants ont été accomplis pour que l'IUT joue pleinement son rôle d'interface entre l'université et le monde économique.

L'investissement dans l'éducation est primordial, comme vous le savez, monsieur le ministre, vous qui faites de l'égalité des chances et de l'insertion professionnelle votre priorité. Or la fermeture de ce site reviendrait à renoncer à développer une offre de formations post-baccalauréat et professionnalisantes, qui fait actuellement défaut dans le nord de l'Isère. Elle doit au contraire être renforcée dans le cadre d'un aménagement équilibré et harmonieux de ce territoire dynamique qui présente d'indéniables atouts, grâce notamment à l'existence de deux pôles d'excellence dans les domaines de la logistique et des matériaux.

Aussi vous serais-je reconnaissant, monsieur le ministre, de bien vouloir m'indiquer quelles sont vos intentions concernant l'avenir du site de l'Isle-d'Abeau. Quelles garanties êtes-vous en mesure d'apporter pour apaiser les inquiétudes exprimées sur le terrain ?

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

M. Gilles de Robien, *ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche*. Monsieur le député, comme vous le savez, le département " génie électrique et informatique industrielle " de l'IUT de l'université Joseph-Fourrier connaît des difficultés de recrutement. Il voit ses effectifs diminuer d'année en année : en 2004, il comptait 84 étudiants inscrits, en 2005, 69, et cette année, seulement 23 en première année et 26 en deuxième année. Cette situation tient certainement pour partie à l'existence de deux départements de la même spécialité sur le site de Saint-Martin-d'Hères.

Ce constat préoccupant conduit à rechercher les meilleures solutions pour redonner du dynamisme à ce pôle de formation. Le projet de créer sur le site une licence professionnelle, dans la continuité du cursus existant, constitue à l'évidence une perspective tout à fait intéressante.

D'autres hypothèses mériteraient également d'être étudiées, en particulier l'accroissement des capacités d'accueil du département " services et réseaux de communication ", déjà présent sur le même site, dont le potentiel de développement pourrait s'avérer encore plus fort.

En tout état de cause, soyez certain, monsieur le député, que la solution retenue garantira non seulement le maintien mais aussi le développement de l'offre en matière de formation supérieure sur le site de L'Isle-d'Abeau, dont vous avez raison de souligner l'importance.

Mme la présidente. La parole est à M. Georges Colombier.

M. Georges Colombier. Monsieur le ministre, je vous remercie pour cette réponse, que je perçois comme positive. Nous sommes à l'aube d'une nouvelle organisation avec la création d'une communauté d'agglomération, depuis longtemps attendue. Si elle voit bientôt le jour, nul doute qu'elle renforcera cette filière de formation post-baccalauréat.

Données clés

Auteur : [M. Georges Colombier](#)

Circonscription : Isère (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1780

Rubrique : Enseignement technique et professionnel

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 19 décembre 2006, page 13071

Réponse publiée le : 20 décembre 2006, page 9138

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 19 décembre 2006